



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : FC/01/01/2026-01-08

LAR

ORANGE SA
111, quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Monsieur Nicolas Guerin**
Secrétaire Général

Paris, le 8 janvier 2026

Objet : Demande renouvelée de déménagement de l'activité tertiaire du site de Marseille Saint-Mauront

Monsieur le Secrétaire Général,

Malgré les alertes de la CFE-CGC Orange dès 2021 de la difficulté à faire de Saint Mauront, le site visant à regrouper de nombreuses activités tertiaires en lieu et place de Nedelec (près de la Gare Saint Charles) au nom d'économies budgétaires, vous, en tant que Secrétaire Général en charge notamment responsable de la politique immobilière, avez persisté dans un projet dont nous voyons désormais les conséquences désastreuses pour le personnel et notre entreprise.

Par courrier en date du **27 novembre 2025**, la CFE-CGC vous a formellement alerté sur la situation de danger grave et imminent affectant le site de **Marseille Saint-Mauront**, et vous a demandé d'engager sans délai un processus de déménagement des salariés, au regard des obligations légales de sécurité, de prévention et de sûreté qui s'imposent à l'employeur.

Cette alerte faisait suite à une succession d'événements graves ayant conduit au **confinement du site les 25, 26 et 27 novembre**, puis à la **fermeture complète du site pendant quinze jours**, décision prise par la Direction.

Cette fermeture constitue déjà la reconnaissance explicite que la sécurité des salariés ne pouvait plus être garantie. Nous tenons à remercier Monsieur Drouillet, Directeur de la Région Sud-est pour cette courageuse décision.

La réouverture progressive du site à compter du **15 décembre**, présentée comme un retour « en toute sécurité », reposait sur des dispositifs explicitement **exceptionnels, temporaires et non garantis dans la durée**.

Or, dès le **18 décembre**, soit trois jours seulement après cette reprise, le site a de nouveau fait l'objet d'un **confinement**, à la suite de désordres survenus devant la sortie piétonne, démontrant que le risque extérieur demeurait inchangé malgré les mesures mises en œuvre.

Les faits découverts le **5 janvier 2026** ont définitivement invalidé toute appréciation optimiste de la situation. Quatre impacts de balle ont été constatés sur les vitres de l'un des bâtiments du site, dont certains au rez-de-chaussée, conduisant à l'intervention des services de police.
Il ne s'agit plus d'incidents périphériques, ni de troubles indirects, mais bien de **tirs ayant atteint un site de travail occupé par des salariés**.

Trois jours après, **Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange a pris enfin la mesure de la situation et la décision de fermer le site le temps de l'enquête.**
Cette décision confirme qu'en l'état, le maintien de tous les salariés sur le site de Saint-Mauront est incompatible avec l'obligation de sécurité de l'employeur.

Il n'est plus possible de se limiter à des mesures transitoires ou à des communications de crise.
Le retour sur ce site ne peut plus être envisagé, ni à court, ni à moyen terme, sans faire courir un risque majeur aux salariés. Il en va de la responsabilité de la Direction.

Afin de lever toute ambiguïté :

- **La CFE-CGC Orange ne demande pas la fermeture complète du site de Saint-Mauront.**
- Elle soutient le maintien des **infrastructures techniques stratégiques**, notamment celles relevant du périmètre PIV (Point d'Intérêt Vital).

Notre demande porte exclusivement sur le **déménagement définitif des activités tertiaires actuelles et des salariés qui y sont affectés**, dont la présence sur ce site n'est plus compatible avec les exigences élémentaires de sécurité et de protection des personnes.

Par ailleurs, cette relocalisation des activités tertiaires à Marseille peut et doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'avenir du site et de son environnement immédiat.

Elle ouvrira notamment la possibilité de **réorienter vers Saint-Mauront, certaines activités aujourd'hui délocalisées à l'étranger**, en particulier dans le domaine des **centres d'appels** lorsque le quartier sera sécurisé.

Une telle orientation permettrait :

- de **créer des emplois locaux en France**,
- de proposer des perspectives professionnelles aux habitants de ce quartier de Marseille,
- de contribuer à une dynamique d'insertion, de stabilisation et régulation sociale et de sécurisation durable du territoire.

Cette approche serait pleinement cohérente avec les engagements d'Orange en matière de **responsabilité sociale, d'ancrage territorial et de relocalisation d'activités en France**, tout en mettant fin à l'exposition de salariés à un danger avéré.

Au regard :

- de la succession d'événements graves depuis novembre,
- de la fermeture du site à deux reprises,
- du confinement du **18 décembre**,
- de la découverte d'impacts de balle sur les bâtiments,
- et de la décision récente de la Directrice Générale d'Orange France de fermer le site le temps de l'enquête,

La CFE-CGC Orange exige :

1. **L'officialisation formelle du non-retour définitif des salariés de l'activité tertiaire sur le site de Saint-Mauront**, afin de mettre un terme à toute incertitude et à toute inquiétude légitime des personnels.
2. **L'engagement officiel et sans ambiguïté d'un processus de déménagement des activités tertiaires et des salariés**, vers un site offrant des garanties de sécurité durables, engagement devant être communiqué clairement aux salariés.
3. **La mise en œuvre stricte des mesures réglementaires nécessaires à la protection de la seule partie technique du site**, classée PIV, dont le caractère stratégique pour le Groupe et pour l'État n'est pas contesté.

Il n'est désormais plus possible de différer une décision claire et définitive.

Chaque jour d'hésitation supplémentaire entretient l'angoisse des salariés et prolonge une situation que la Direction elle-même reconnaît comme dangereuse.

La question n'est plus celle de la gestion d'une crise ponctuelle, mais celle d'une **décision structurelle engageant la responsabilité morale, sociale et juridique de l'employeur**.

La CFE-CGC Orange n'accepte ni la banalisation de l'inacceptable, ni le retour à des solutions provisoires présentées comme définitives.

Nous attendons de votre part des décisions à la hauteur de la gravité des faits.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations résolument déterminées.

Sarah Benabas

Déléguée syndicale coordinatrice DO GSE CFE CGC



Awataf Temagoulté

Déléguée Syndicale Fonction Corporate CFE CGC



Laurent Bedrossian

Secrétaire de Territoire Adjoint en charge de Saint Mauront CFE CGC



Pierre Dubarry

Délégué Syndical Coordinateur DTSI CFE CGC

